

Les écoles

Ecole maternelle Jules Ferry

✉ 11 Rue Van Coppenolle
☎ 03.27.36.29.06
Directrice : Mme DUVAL

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 08H30-11H30 et de 13H30-16H30

Ecole primaire Marius Assez

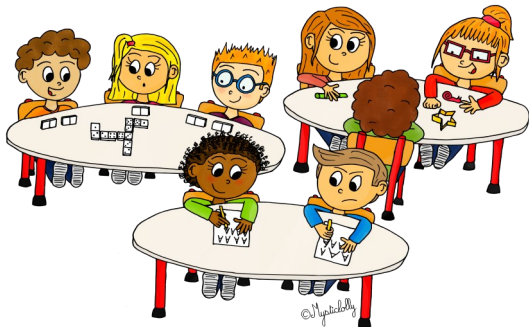
✉ 9 Rue Van Coppenolle
☎ 03.27.36.31.45
Directrice : Mme LIBRE

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 08H30-11H30 et de 13H30-16H30

Ecole primaire Julien Beauvillain

✉ 29 Rue Victor Hugo
☎ 03.27.36.27.87
Directeur : M. DELVAL

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 08H45-11H45 et de 13H45-16H45



Autres services

Micro crèche BABIBULLE

✉ Espace Socioculturel des Acacias
Responsable : Anne-Rose MIOUX
☎ 06.78.90.21.53

Pour qui ?

Enfants âgés de 3 mois à 4 ans avec une capacité d'accueil de 12 places.

Quand ?

Trois jours par semaine la journée ou la 1/2 journée.
Mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 17h00.

Relais Petite Enfance

✉ Espace Socioculturel des Acacias
Responsable : Anne-Rose MIOUX
☎ 06.78.90.21.53

Quoi et quand ?

Lundi de 9h à 11h30 : animations pour les
Assistants Maternelles et les enfants
Lundi de 15h30 à 18h30 : accueil des familles et/ou
Assistants Maternelles pour accompagnement
administratif

Maison Des Jeunes (MDJ)

✉ 8, rue Jules Guesde
Responsable : Christophe VALANSOMME

Pour qui ?

Les jeunes Absconnais de 11 ans à 19 ans révolus

Quand ?

Tous les mercredis et Samedis de 13h30 à 17h30 en
période scolaire et du lundi au vendredi de 13h30 à
17h30 pendant les vacances.

20²⁴/₂₅ Abscon



La commune d'Abscon a mis en place le Portail Citoyen pour vous permettre de dématérialiser vos démarches périscolaires et extrascolaires. A partir d'un ordinateur, tablette ou smartphone, connecté à Internet, vous pourrez :

- Réaliser l'inscription administrative de vos enfants aux services de la commune
- Inscrire ou désinscrire vos enfants aux différentes activités : ALSH, cantine et garderie périscolaire
- Régler vos factures
- Consulter vos historiques

Retrouvez nos informations sur abscon.fr

Commune d'Abscon



Garderie périscolaire

✉ École Jules Ferry pour les enfants de 3 à 5 ans
École Marius Assez et Julien Beauvillain,
salle polyvalente de l'école Marius Assez pour les
6/11 ans
Responsable : Christophe VALANSOMME

Horaires garderie du matin :

de 7h30 à 8h30 (pour les écoles Ferry et Assez)
de 7h30 à 8h45 (pour l'école Beauvillain)

Horaires garderie du soir :

de 16h30 à 18h00 (pour les écoles Ferry et Assez)
de 16h45 à 18h00 (pour l'école Beauvillain)

Quand inscrire les enfants ?

Au plus tard, le Jeudi avant 12h00 pour la
semaine suivante.

Restauration scolaire

✉ Restaurant scolaire, Rue Van Coppenolle, écoles
Marius Assez et Jules Ferry.
Rue Victor Hugo pour l'école Julien Beauvillain.

Responsable administratif : Sandrine ALUNNO
☎ 03.66.87.07.53

Responsable service animation:
Christophe VALANSOMME
☎ 03.66.87.07.53 ou 06.78.93.18.24

Pour qui ?

Les enfants scolarisés dans les écoles d'Abscon.

Les enfants nés en 2022 ne pourront être inscrits à ce service.

Que mangent les enfants ?

La société Lys Restauration livre chaque matin, en fonction
de la commande passée la veille. Les menus sont
communiqués sur le site **abscon.fr** et affichés au
restaurant scolaire.

Quand inscrire les enfants ?

Au plus tard,

- le Vendredi avant 9h30 pour le repas du lundi
- le Lundi avant 9h30 pour le repas du mardi
- le Mercredi avant 9h30 pour le repas du jeudi
- le jeudi avant 9h30 pour le repas du vendredi

ALSH

École Marius Assez pour les primaires et École
Jules Ferry pour les maternelles
✉ 9 et 10 Rue Van Coppenolle

Pour qui ?

les enfants de 3 à 16 ans

Périodes et horaires ?

Toussaint	3-16 ans	13h30-17h30
Juillet	3-16 ans	9h-17h Garderie 8h-9h et 17h-18h
Hiver Printemps		13h30 à 17h30

Quand inscrire les enfants ?

Dès la fin d'un ALSH pour le suivant


Comment inscrire les enfants ?

Remplir la fiche unique OBLIGATOIREMENT

Connectez-vous sur **abscon.fr**
Cliquez sur l'icône



Connectez-vous avec vos identifiants personnels
Dans l'**Espace Famille**, allez dans **les activités**.

Cliquez à droite sur 

Remplissez le formulaire dans l'ordre :
sélectionnez l'enfant, l'activité puis la période.

Une fois la demande envoyée, vous recevrez un
accusé d'enregistrement dans vos mails.

La validation de ces demandes individuelles est
gérée par le personnel administratif communal, et ce
pendant les heures d'ouverture du centre
administratif.

Dans l'**espace Famille**, puis dans **les activités**,
consultez le **planning** :

➔ **dès que le service est réservé et de couleur
bleue ou rose, votre enfant est bien inscrit.**

Facturation

Les tarifs des services sont consultables sur le
site de la commune **abscon.fr**

ATTENTION

***Les factures sont éditées au début de chaque
mois et sont à régler avant la fin de celui-ci.***

Identifiant :